

**Zeitschrift:** La Croix-Rouge suisse  
**Herausgeber:** La Croix-Rouge suisse  
**Band:** 86 (1977)  
**Heft:** 5

**Artikel:** Les aides familiales, ces "indispensables"  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-683915>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

tenaire le plus important sur le plan du travail et des discussions.

#### **La réalisation du projet**

Organisation en coopération avec la population du village.

A la construction de 1000 maisons dans la commune de Santiago Sacatepequez – dont 50 dans chacun des deux hameaux de Pacul et Pachali et 100 dans la localité voisine de Santa Maria Cauqué – s'ajoutent de petits projets infrastructures: l'assainissement des canalisations d'eau, l'installation d'un centre pour enfants sous-alimentés, d'un centre de soins dentaires simples, etc.

Sur le plan social et éducatif, on prévoit également des cours d'hygiène, de nutrition, de soins aux enfants et aux malades, de tissage, ainsi que la création d'une coopérative villageoise. Un projet de développement agricole à long terme se veut d'améliorer les méthodes de construction et les travaux de terrassement et de mettre à profit la production.

Les œuvres d'entraide ont pu s'assurer la collaboration d'un directeur de projet en

la personne d'un Suisse élevé en Uruguay, ayant étudié l'économie politique à Montevideo et s'étant occupé activement des problèmes des pays en voie de développement. Sa femme, spécialisée dans les méthodes d'enseignement audio-visuelles, bénéficie d'une expérience pratique en matière d'alphabétisation des adultes qu'elle a pratiquée au nord-est du Brésil. Ce couple et les Suisses participant au projet ont réussi à créer d'excellents rapports de confiance avec la population de Santiago. C'est là la meilleure condition pour la réussite de projets complémentaires à long terme.

#### **Avancement et financement des travaux**

Les travaux de reconstruction ont commencé en été 1976. A fin avril 1977, on dénombrait à Santiago 750 constructions environ, dont 500 en voie de réalisation et 250 achevées. Les maisons à construire à Santiago seront terminées à fin 1977 et celles des villages avoisinants en été 1978. Les projets complémentaires ont, en partie, commencé ou seront entrepris très prochainement. Les projets de caractère social, coordonnés par la femme du direc-

teur de projet, ont également débuté et prennent rapidement de l'importance. En ce qui concerne le projet de développement agricole, les œuvres d'entraide prévoient une présence de quatre à six ans. Les maisons sont construites sur la base d'une conception technique extrêmement simple, mais résistant aux tremblements de terre, qui peut facilement être appliquée par les futurs habitants. Le Corps suisse pour l'aide en cas de catastrophe met à disposition les spécialistes nécessaires, dont le rôle principal est de former 60 instructeurs indigènes. De leur côté, ces derniers se chargent d'aider les centaines d'habitants de Santiago à monter les structures en bois des maisons et à effectuer les travaux de finition.

Quant aux œuvres d'entraide, elles fournissent les matériaux de construction (qui peuvent en grande partie être obtenus au Guatemala) et assument les frais de transport et les salaires des instructeurs locaux. La Confédération, quant à elle, prend à sa charge les frais découlant de l'intervention des volontaires du Corps suisse pour l'aide en cas de catastrophe à l'étranger. ■

## ***Les aides familiales, ces «indispensables»***

**Le Conseil international des organismes d'aide familiale (ICHS), fondé en 1959 en Hollande et comptant actuellement 16 pays membres, dont la Suisse, a tenu son 5e congrès à Montreux du 15 au 20 mai dernier. Depuis la fondation du Conseil – qui a pour but d'établir et de maintenir des relations entre tous les organismes s'occupant activement d'aide familiale ou qui en portent la responsabilité, dans le dessein de stimuler et de faire avancer le développement des services d'aide familiale – une évolution rapide se manifeste dans la société en général, dans le travail social et dans l'aide familiale en particulier. A Montreux, les participants au congrès ont voulu confronter leur travail aux réalités et aux possibilités des services d'aide familiale du monde entier. Cette réunion importante a donné aux personnes présentes l'occasion de s'informer, de discuter, de réfléchir et de travailler ensemble.**

**Lors de la conférence de presse organisée par l'Association suisse des organisations d'aide familiale (ASOAF) le 16 mai dernier, à Montreux, plusieurs personnes ont pris la parole et dressé un bilan des activités de l'ASOAF et de la situation de l'aide familiale en Suisse. Citons M. P. Mayor, président de l'ASOAF, Mme**

**A. M. Geleyns, présidente de l'ICHS, M. P. Gilliland, chargé de cours à l'Université de Genève, Mme M. Ribi, conseiller national, et Mme G. Suter, secrétaire centrale de l'ASOAF. Cette conférence de presse fut immédiatement suivie de l'ouverture officielle du congrès, en présence de M. H. Hürlimann, conseiller fédéral et chef du Département de l'intérieur.**

**Le propos des lignes qui vont suivre est de fournir aux lecteurs de *La Croix-Rouge suisse* quelques données sur le concept de l'aide familiale et sur sa situation actuelle en Suisse.**

#### **La rédaction**

«Aider, c'est joindre ses efforts à ceux d'un autre; c'est donc une manière d'aimer. La famille est un rempart pour chacun comme elle est aussi le creuset de la tendresse. Soumise aux épreuves des ans, elle serait menacée dans son unité si une aide ne lui était pas offerte en tout temps. Voilà le fondement mais encore la raison d'être des organisations d'aide familiale<sup>1</sup>.»

L'ASOAF, organisation faîtière des services d'aide familiale de Suisse, fête cette année ses vingt-cinq ans d'existence;

fondée en 1952, elle compte aujourd'hui plus de six cents services membres, qui sont en partie réunis en associations cantonales. L'Association rassemble en outre les treize écoles d'aides familiales de Suisse. Ayant pour but de développer l'aide à la famille, elle

- favorise la création et le développement des services d'aide familiale et des associations cantonales, tout en respectant leur autonomie;
- soutient la coordination intercantonale et régionale;
- organise des cours d'introduction pour les responsables;
- établit le programme-cadre dans les écoles d'aides familiales et veille à son application;
- émet des directives concernant les conditions de travail du personnel des services d'aide familiale;
- favorise la propagande en faveur de l'aide familiale;
- assure les relations avec les autorités fédérales, les institutions suisses de droit public ou privé, de même qu'avec les organisations internationales qui s'occupent des problèmes de l'aide familiale.

<sup>1</sup> M. P. Mayor, président de l'ASOAF



*La direction du ménage, la garde des enfants ou des personnes âgées, l'exécution de soins simples, font partie du champ d'activité de l'aide familiale.*

Photo Niggli Bräuning

L'aide familiale est au service des particuliers et de la communauté en général. Son but est d'aider à surmonter les problèmes que la maladie peut poser, et d'aider à les résoudre en assurant la bonne marche de la vie familiale, en tenant le ménage et en s'occupant du malade. Elle est un des éléments des soins extra-hospitaliers; elle joue un grand rôle dans le traitement des malades à domicile et contribue d'une façon importante à décharger les hôpitaux et les maisons de santé en permettant à de nombreux patients d'être soignés et pris en charge dans leur milieu familial. Elle vient au secours des foyers où la mère ne peut plus tenir son ménage pour cause de maladie. Aujourd'hui, un nombre accru de malades chroniques et de personnes âgées profitent également des avantages que peut offrir une aide à domicile.

L'aide familiale fournit des aides fami-

liales ayant reçu une solide formation ou ayant derrière elles des années d'expérience. Elles sont à disposition de la personne ou de la famille touchée par la maladie pour quelques semaines, quelques jours ou même à l'heure. Il ne s'agit certes pas d'un service gratuit. Cependant, du point de vue financier, les frais qu'il entraîne, comparés à ceux d'un séjour à l'hôpital, sont bien plus modestes. Comme il s'agit de prestations de caractère social, le souci de l'entraide personnelle demeure toujours au premier plan. L'intervention de l'aide familiale ne saurait dépendre d'une question financière.

L'aide familiale est née d'une initiative privée qui remonte au siècle dernier: en 1848, il s'était créé à Bienne une association en faveur des femmes malades, qui s'était fixé pour but de soigner les femmes

nécessiteuses après la naissance de leur enfant et de les aider à tenir leur ménage, aussi longtemps qu'elles ne seraient pas remises de leur accouchement. D'autres sociétés du même type se formèrent dans diverses régions du pays. Pendant longtemps, l'aide familiale consistait surtout à soutenir des familles nombreuses dont la mère venait de mettre un enfant au monde, qui était malade ou absente pour une convalescence. L'élargissement du champ d'activité de l'aide familiale est récent. Il est dit plus haut que, aujourd'hui, l'aide familiale intervient partout où la maladie crée un état de besoin, qu'il s'agisse, comme par le passé, d'une famille dont la mère est souffrante, ou d'autres malades tels que des handicapés, des personnes âgées.

Pendant longtemps, les écoles d'aides familiales ont rencontré des difficultés de recrutement, mais aujourd'hui, la situation est tout autre. Les treize centres suisses de formation pour aides familiales reçoivent de nombreuses demandes, et la profession offre de bonnes prestations sociales. Pour autant qu'une candidate accomplisse avec plaisir les travaux ménagers, le métier représente souvent une alternative heureuse pour le cas où l'étude d'une profession soignante n'entre pas en ligne de compte. Les branches du programme d'enseignement et des examens sont fort étendues. Elles vont de l'établissement de l'horaire de travail à accomplir dans un ménage, à la constitution de réserves alimentaires, de la connaissance de la diététique à la préparation des repas, des soins aux nourrissons et aux petits enfants aux premiers secours et à la médecine préventive.

La personne qui cherche une aide familiale s'adresse au bureau de placement d'un service d'aide familiale. Les aides familiales sont les employées de leur organisation qui les rétribue. La responsable de leur placement assume en quelque sorte le rôle du chef de personnel des aides familiales engagées par le service d'aide familiale. C'est à cette responsable que les familles bénéficiant des services des aides familiales et celles-ci peuvent communiquer leurs désirs et leurs plaintes éventuelles.

A nos lecteurs qui désireraient des informations supplémentaires, le Secrétariat central de l'Association suisse des organisations d'aide familiale (ASOAF) donnera volontiers les indications désirées. Association suisse des organisations d'aide familiale

Wartenstrasse 19  
8032 Zurich  
Téléphone 01 32 01 03